

VISITE INFORMELLE DU CHEF DE DÉLÉGATION DU FMI : LES FACILITÉS ÉLARGIES DE CRÉDIT

Par

FANKAM SIDEU Muriel

Stagiaire en Recherche
Economique

Edité par

Nsaikila Melaine

Analyste des Politiques
Economiques Principal

Nkafu Policy Institute

ARTICLE

Septembre 2017



Depuis environ une semaine, l'équipe conduite par Corinne Delechat, Chef de délégation du Fonds monétaire international, a fait le point de la mise en œuvre du programme triennal signé le 26 juin 2017 (**accord triennal 2017-2019**). Dans ce contexte, le programme du Cameroun appuyé par la **Facilité Elargie de Crédit (FEC)**, vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé. Ce besoin de financement multilatéral pour relever le secteur privé camerounais est la manifestation d'une absence d'épargne interne ou de réserves nationales allouable à ce secteur.

La **FEC** est le principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien à moyen terme aux pays à faible revenu se heurtant à des difficultés prolongées de balance des paiements. Les pays qui ont recours à la FEC acceptent d'appliquer un ensemble de mesures dictées par le FMI qui contribueront sensiblement à stabiliser durablement leur situation macroéconomique à moyen terme. Ces mesures, assorties de conditions spécifiques, sont décrites dans la lettre d'intention du pays. Elle peut aussi servir de catalyseur pour mobiliser de l'aide étrangère et ouvrir la voie à des financements bilatéraux additionnels. A ce titre, a indiqué le MINCOM, 887 milliards de FCFA sont attendus en plus du financement du FMI (390,4 milliards de FCFA). La Banque africaine de développement va octroyer 377 milliards

de FCFA. La Banque mondiale, 247 milliards FCFA. La France, à travers l'Agence française de développement, 197 milliards FCFA. Et l'Union européenne, 66 milliards FCFA. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Cameroun d'un montant de 483 millions de Droits de tirages spéciaux (DTS) soit environ 666,2 millions de dollars représentant 175 % de la quote-part du Cameroun (Le Cameroun, qui a adhéré au FMI le 10 juillet 1963, dispose d'une quote-part de 276 millions de DTS) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Il ouvre la voie au décaissement immédiat de 124,2 millions de DTS (environ 171,3 millions de dollars) en faveur du Cameroun. Le taux d'intérêt pour le remboursement de ces financements est de 0% avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans.

Cet accord naît du constat alarmant de quelques indicateurs : Après avoir initialement affiché une certaine résilience face aux chocs (économiques et sécuritaires), le Cameroun a vu sa croissance s'affaiblir à 4,7 % en 2016, contre 5,8 % en 2015 et 5,9 % en 2014. L'inflation est descendue à 0,3 % à la fin 2016 et elle se maintenait à un faible niveau de 0,4 % en mars 2017. Elle devrait rester en dessous du critère de convergence de la CEMAC de 3 % à moyen terme. Le déficit budgétaire s'est creusé à 6,5 % en 2016, contre 2 % du PIB en 2015. A ce titre le FMI fait les prévisions de croissance suivantes pour les années à venir : 4,0% en 2017, 4,7% en 2018 et 5,0% en 2019. Ces données sont toutefois en désaccord avec celles du groupe de la banque mondiale qui, en 2015 prévoyait pour ces années respectives 5,7%, 6,1%, et 6,1%. Ce désaccord peut s'expliquer par la crise anglophone qui a engendré des pertes au niveau du recouvrement des recettes fiscales.

Ce programme s'appuie sur trois piliers principaux : premièrement, un assainissement budgétaire concentré sur le court terme pour accroître les marges

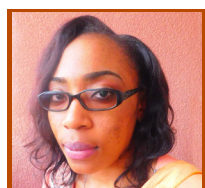
de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en protégeant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale; ensuite des réformes structurelles sur le plan budgétaire pour accroître les recettes non pétrolières, améliorer l'efficacité des investissements publics et la qualité du système budgétaire et atténuer les risques issus des passifs conditionnels; et enfin des réformes pour accélérer une diversification économique impulsée par le secteur privé et accroître la résilience du secteur financier.

Chacun de ces piliers mérite une attention particulière : Tout d'abord, l'optimisation du budget peut s'opérer à deux niveaux : - l'augmentation des recettes en relevant les taux d'imposition, l'assiette fiscale ou en créant de nouveaux impôts. - la diminution des dépenses publiques qui peut s'opérer sur les différents postes de consommation du budget. En clair, le FMI attend du gouvernement qu'il poursuive les réformes fiscales en vue de compenser les pertes dues aux contreperformances du secteur pétrolier et au manque à gagner que causeront les Accords de Partenariat Economique ; Ensuite, accroître les recettes non pétrolières et améliorer l'efficacité des investissements publics consisterait à orienter l'investissement public

vers des secteurs générateurs de richesse et mobilisant d'autres ressources que les hydrocarbures. Atténuer les risques liés aux passifs conditionnels reviendrait à se centrer sur la diminution du taux d'accumulation de la dette et la recherche de concours concessionnels. Le troisième point quant à lui suggère une meilleure hiérarchisation des investissements publics, centrée sur les projets d'infrastructure essentiels à une plus grande diversification économique.

Ces mesures nous rappelant douloureusement l'austérité des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), soulèvent tout de même quelques inquiétudes :-la politique économique de l'Etat passe sous le contrôle du FMI ; -les prêts et rééchelonnements divers ne sont accordés qu'à condition que les rapports produits par l'Etat aillent dans le sens préconisé par le FMI, complétés par des visites d'experts de la Banque mondiale ou du FMI pour s'en assurer directement ; - le peu de résultats fournis par ces mesures dans les années 90 avait entraîné la mise en place de l'IPTE.

Ainsi, l'Etat serait plus avisé de multiplier les partenariats bilatéraux avec les pays du BRICS plutôt que de privilégier des financements multilatéraux plus



FANKAM SIDEU Muriel

*Stagiaire en Recherche Economique
au Nkafu Policy Institute*

Denis & Lenora Foretia Foundation

Email: info@foretiafoundation.org

Sources :

- Fonds monétaire international, communiqué de presse Communiqué de presse N° 17/248
- <http://www.imf.org/external/country/CMR/index.htm>
- Quotidien mutations du 24 août 2017



Twitter: [@NkafuPolicyInst](https://twitter.com/NkafuPolicyInst)

Email: info@foretiafoundation.org

Tél: (+237) 653 78 25 81 / 698 64 55 24

Website: www.foretiafoundation.org